

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

### EXTRAIT N° 50.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

#### SEANCE DU 02 DECEMBRE 2025

##### Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 13
- Votants : 14 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 14 (14 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le deux décembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représenté : DUPRAT Jean-Marc représenté par GARCIN Martine à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARLAUD Véronique, DURANCEAU Damien, GAY Robert, SIGAUD Jean-Yves

#### ORDRE DU JOUR : Reprise de provisions au budget général

Par délibération n° 45.20 du 13 février 2020, le conseil communautaire a déterminé les modalités de compensation financière de transfert des droits à congés accumulés par les agents bénéficiaires d'un Compte Epargne Temps (CET) lorsque ces agents quittent la CCSB pour changer de collectivité par la voie d'une mutation ou d'un détachement.

Par délibération n° 17.24 du 6 mai 2024, le bureau communautaire avait constitué une provision d'un montant de 9 487 € afin de couvrir ces charges éventuelles.

Un agent de la CCSB a demandé sa mutation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 vers la commune de Saléon et le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et d'Assainissement (SIEPA). Cet agent possède une épargne de 18 jours de congés sur son CET. Le montant total de la compensation financière afférente, à verser à la commune et au SIEPA, s'élève à 1 975,24 €.

Après en avoir délibéré, le bureau approuve la reprise partielle de la provision constituée au budget général, à hauteur de 1 975,24 €.

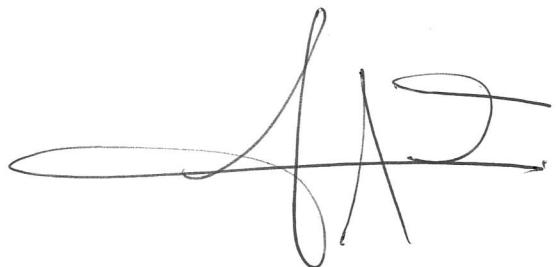
Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,  
Florent ARMAND

Publiée le : 05 DEC. 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Florent ARMAND". The signature is fluid and includes a small loop on the right side.